



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent de la condition féminine**

---

FEWO



NUMÉRO 043



2<sup>e</sup> SESSION



41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 29 janvier 2015**



**Présidente**

Mme Hélène LeBlanc



## Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 29 janvier 2015

• (1100)

[Français]

**La présidente (Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD)):** Bonjour et bienvenue à la 43<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la condition féminine. Nous continuons aujourd'hui notre étude sur les pratiques prometteuses pour prévenir la violence envers les femmes.

J'aimerais signaler, comme cela est indiqué dans l'avis de convocation et dans l'ordre du jour, que nous terminerons cette partie de la séance à 12 h 45, c'est-à-dire 15 minutes plus tôt, de façon à permettre aux membres de se pencher sur les travaux du comité.

Nous accueillons aujourd'hui Mme Marie-Christine Plante, qui représente le Carrefour pour Elle.

[Traduction]

Nous accueillons Mme Leslie Josling, qui représente les KW Counselling Services, ainsi que Mmes Jenny Wright et Sheila Ryan, qui représentent le St. John's Status of Women Council and le St John's Women's Centre.

[Français]

Nous allons aussi accueillir plus tard, par l'entremise de la vidéoconférence, Mme Nathalie Duhamel, du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Chacune des représentantes des groupes disposera de dix minutes pour livrer sa présentation. Par la suite, il y aura une période de questions.

Madame Plante, vous avez la parole pour 10 minutes.

**Madame Marie-Christine Plante (adjointe à la direction, Carrefour pour Elle):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les membres du comité d'avoir invité Carrefour pour Elle dans le cadre de cette étude que vous avez entreprise.

Premièrement, je dois vous dire que Carrefour pour Elle est la première maison d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale à avoir ouvert ses portes au Québec. Cela fait 40 ans cette année que nous avons ouvert nos portes. Nous commençons donc à avoir une solide expertise dans la prévention et dans l'aide auprès des femmes et des enfants.

Bien sûr, comme la plupart des maisons d'hébergement, nous offrons beaucoup de services à l'interne. Nous avons un service d'écoute téléphonique offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Nous offrons également une capacité d'hébergement de 10 femmes et de 10 à 15 enfants à la fois. Nous faisons du suivi, de l'intervention et de l'accompagnement. Au cours des 15 dernières années, nous avons grandement accru nos services externes ainsi que nos services de sensibilisation auprès de la population.

En ce qui a trait aux services externes de prévention de la violence familiale et conjugale, il y a le programme PACIFIX, qui est actuellement financé par une subvention fédérale dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants.

Le programme PACIFIX a gagné de nombreux prix pour son originalité du point de vue de la prévention et de l'aide offerte aux enfants victimes de violence familiale. Il vise aussi à accroître les habiletés parentales et à aider les parents à surmonter les différentes difficultés qu'ils ont dans leurs relations avec leurs enfants. La particularité de cette intervention est qu'elle peut être faite autant par une femme que par un homme. Un suivi de proximité est également fait dans les familles. Cela veut dire que les intervenants se déplacent dans les maisons et les logements pour intervenir tant auprès des enfants que des parents.

En ce qui a trait à la sensibilisation, notre organisme a développé le programme « Quand on s'aime, on s'aime égal », qui existe depuis 2012. Nous offrons ce programme en partenariat avec une autre maison d'hébergement, soit le Pavillon Marguerite de Champlain qui est situé à Saint-Hubert, ainsi qu'avec le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

Ce programme est principalement offert dans des classes de francisation que suivent les personnes nouvellement arrivées au Québec. Généralement, il s'agit de femmes et d'hommes qui sont arrivés à Longueuil depuis moins d'un an. Ce programme vise justement à faire de la prévention et à informer ces personnes au sujet des services et des ressources, mais il sert également à établir un lien de confiance avec elles.

Les policiers et les policières qui travaillent en coanimation avec nos intervenantes peuvent parler des services qu'ils offrent et expliquer le processus judiciaire. De notre côté, nous parlons des services que nous offrons. Notre but est de défendre les droits des femmes que nous rencontrons, et cela fonctionne. Chaque année, nous rejoignons 700 personnes. Nous recevons plusieurs demandes d'aide de la part des femmes que nous rencontrons, ce qui, pour nous, est une réussite.

En ce qui concerne la prévention, nous misons beaucoup sur les jeunes. Nous sommes très présents dans les écoles secondaires et nous offrons aux jeunes différents programmes. À l'intention des plus jeunes de niveau secondaire 2 et 3, nous avons mis sur pied un atelier intitulé « Quelle relation amoureuse veux-tu? », où nous leur parlons de relations amoureuses saines et égalitaires. Avant de parler de violence, il faut leur montrer qu'il existe d'autres modèles sains, respectueux et basés sur la communication.

À mesure qu'ils vieillissent, nous offrons aux jeunes un nouvel outil qui s'appelle « 24 heures textos ». Celui-ci aborde le cyberharcèlement et la pratique du sextage. Nous les informons sur le harcèlement au moyen d'une vidéo suivie d'une animation en classe. Cela permet aux jeunes élèves de comprendre comment s'articulent le contrôle, le harcèlement et la jalousie à partir de Facebook, des téléphones intelligents, etc.

Il y aura une innovation au Québec. À l'automne 2015, nous allons mettre sur pied le projet intitulé « Les couloirs de la violence amoureuse ». Imaginez un immense labyrinthe, soit une grande structure de 20 pieds par 30 pieds, où des petits groupes de trois ou quatre élèves parcourent un circuit et vivent une relation et une dynamique de violence amoureuse. Le but visé est de leur faire comprendre les différentes formes de violence et les conséquences que les agressions peuvent avoir tant sur les victimes que sur les personnes qui les commettent.

● (1105)

Ce sont donc de beaux modèles de prévention qui fonctionnent.

Bien entendu, compte tenu des moyens financiers et des ressources humaines dont dispose le Carrefour pour Elle, on ne peut pas couvrir l'ensemble de notre territoire puisque celui-ci est immense. À cet égard, j'aimerais recommander au comité de penser à accroître le financement pour qu'on puisse offrir plus de projets et rejoindre plus de personnes.

On se rend aussi compte qu'il y a plein de petits moyens subtils lorsqu'on fait de la sensibilisation. J'ai remis à chacun d'entre vous des petits stylos. Ceux-ci se trouvent dans les pochettes. On a offert de la formation à des coiffeuses et à des esthéticiennes pour leur parler de la question de la violence et pour qu'elles puissent remettre un petit stylo quand elles croient rencontrer une femme qui en était victime. Cela permet d'avoir les numéros de téléphone des maisons d'hébergement des différents territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la Campagne des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence faite aux femmes, qui est réalisée avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, nous allons remettre des sacs réutilisables pour faire de la sensibilisation auprès de la population en général. Nous pouvons en remettre dans les épiceries, dans les pharmacies et ainsi de suite.

Bien sûr, nous avons aussi déjà fait des campagnes de rubans blancs, de roses blanches, et ça fonctionne très bien. Nous y allons, bien entendu, avec les moyens dont nous disposons.

En terminant, j'aimerais dire que des choses doivent être améliorées relativement à nos politiques sociales et familiales afin d'aider véritablement à prévenir la violence et à en sortir. À Longueuil, nos organismes voient de plus en plus de femmes immigrantes et de nouvelles arrivantes se présenter chez eux. Elles vivent différentes oppressions. Ce ne sont pas que des victimes de violence conjugale. Elles sont parfois victimes de discrimination parce qu'elles font partie de minorités visibles. Elles sont souvent dans des situations de vulnérabilité ou même de pauvreté. Il faut donc qu'il y ait une approche globale pour aider ces personnes afin qu'elles puissent dénoncer ces actions et se sortir de la violence. Il faut tenir compte des conditions socioéconomiques des femmes et des multiples oppressions qu'elles peuvent vivre au quotidien. Au-delà des ressources d'aide existantes, il est important de pouvoir leur fournir de l'aide financière pour qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie socioéconomiques.

Il y a donc de beaux liens à faire avec votre autre étude qui porte sur la prospérité économique des femmes. Selon moi, les deux s'entrecroisent.

En ce qui a trait à l'immigration, on a aussi remarqué qu'il est très difficile pour les femmes qui sont en situation de parrainage, soit les femmes qui ont un statut de résidentes permanentes conditionnelles, de dénoncer le fait qu'elles sont victimes de violence parce qu'elles ont le fardeau de la preuve. Elles doivent démontrer qu'elles en sont victimes. Beaucoup de messages ambivalents circulent. On entend dire qu'elles doivent attendre un an ou deux avant de dénoncer la situation, sinon elles risquent d'être expulsées du Canada. Cela les maintient dans des situations de vulnérabilité.

Je crois qu'il faut que le gouvernement actuel envoie un message de protection à ces femmes pour qu'elles puissent sortir d'une dynamique de violence conjugale et faire appel aux bonnes ressources. On transmet des messages à cet égard. On remarque aussi qu'à Montréal ou à Longueuil, très peu d'avocats sont spécialisés en immigration et sont en mesure d'aider ces victimes.

Si j'ai encore un peu de temps, j'aimerais mentionner d'autres belles initiatives.

Au Québec, il y a l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. Cette association a réalisé un très beau guide de vulgarisation pour expliquer les parcours des victimes dans le système de justice. Il est disponible en français et en anglais sur leur site Web. Cela vaut la peine de le consulter. Il y a là de très beaux outils qui nous permettent, quand on fait de l'intervention, d'aider, d'expliquer, de vulgariser et de transmettre toutes ces informations aux victimes.

Je m'arrêterai ici. J'imagine que ma période de 10 minutes est sur le point de se terminer.

● (1110)

**La présidente:** En effet.

**Madame Marie-Christine Plante:** Je répondrai donc un peu plus tard aux questions si les membres du comité ont des questions spécifiques sur nos services ou sur nos activités de prévention.

Je vous remercie.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Plante.

Nous sommes intéressés à recevoir le lien qui mène au document que vous venez de mentionner, d'autant plus qu'il est français.

**Mme Marie-Christine Plante:** Les deux outils proviennent de la même association. Nous serons heureuses de vous l'envoyer.

**La présidente:** Pourriez-vous le faire parvenir à la greffière, s'il vous plaît? Ce serait très apprécié. Je vous remercie beaucoup.

**Mme Marie-Christine Plante:** Merci.

**La présidente:** Madame Josling, vous avez la parole. Vous disposez de 10 minutes.

[Traduction]

**Madame Leslie Josling (directrice générale, Co-présidente forum VAW, KW Counselling Services):** Bonjour.

Je vous remercie de votre engagement à lutter contre la violence envers les femmes au Canada, et je vous remercie de m'inclure dans la conversation.

Je suis parfois découragée par le manque de progrès que nous réalisons dans la lutte contre la violence envers les femmes. Puis je me rappelle que nous ne luttons officiellement contre le phénomène que depuis 1960 au Canada et tout à coup, je ne suis plus surprise. Nous n'en sommes qu'à la deuxième génération de la lutte contre la violence entre partenaires intimes dans une relation. Je vous félicite de poursuivre cette conversation et de reconnaître qu'il faut continuer d'améliorer la qualité de nos services.

C'est pour moi un honneur d'être ici aujourd'hui et d'avoir l'occasion de partager certaines de mes réflexions sur les pratiques exemplaires et prometteuses dans ce domaine. Je me présente devant vous aujourd'hui portant deux chapeaux. Tout d'abord, je suis coprésidente du Violence Against Women Forum du Centre de l'Ontario. Je suis également la directrice générale de KW Counselling, un organisme d'orientation familiale à Kitchener-Waterloo.

La première pratique exemplaire que je souhaite mettre en évidence est un service du Violence Against Women Forum du Centre de l'Ontario qui a une grande incidence collective. Ce forum représente presque 30 organismes d'intervention et d'hébergement pour les femmes. Il a été créé en 2007, en partenariat avec le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario. La participation des universités aux activités du forum leur donnent beaucoup de force, ce qui témoigne du pouvoir de la collaboration tripartite. Nous croyons que ce genre de collaboration pourrait s'appliquer à toutes les activités du gouvernement fédéral pour reproduire le succès que nous observons dans le Centre de l'Ontario.

Le forum a été créé en 2007 dans l'intention de favoriser la mise en commun des connaissances, d'accroître la collaboration et d'améliorer le système de services. En 2009, il a élaboré un plan stratégique qui faisait écho à la voix des femmes, du personnel et des principaux intervenants et établissait une orientation politique. Ce plan mettait en lumière les enjeux critiques, les priorités, les lacunes, les tendances et ciblait trois objectifs stratégiques. Des plans de travail ont été élaborés en conséquence, des comités ont commencé à réfléchir à des activités pour les mettre en œuvre, puis nous sommes rendu compte que nous aurions tout avantage à aller chercher la participation des universités, puisque nous avions besoin de recherches, de savoir universitaire et de services d'éducation.

Nous avons donc eu la chance d'obtenir la participation du groupe de recherche en innovation sociale de l'Université Wilfrid Laurier, un groupe qui relève du département de travail social. Ce groupe a effectué de nombreuses recensions des écrits et recherches, en plus de tenir des séances de formation et un symposium annuel avec nous. J'ai apporté avec moi une bibliographie. Elle recense environ 24 articles que nous avons rédigés en partenariat avec l'université. J'ai pensé qu'ils pourraient vous être utiles.

Dans l'ensemble, ce partenariat apporte une valeur ajoutée à chaque partenaire. Nous avons réussi ensemble à en faire plus qu'un acteur n'aurait pu le faire à lui seul. Les organismes ont apporté leurs compétences si nécessaires aux services destinés à lutter contre la violence envers les femmes; le gouvernement nous a consenti le financement essentiel et des services de coordination en plus d'exercer un leadership; et l'université a fourni la recherche universitaire et la formation qui auraient autrement été inabordables ou impossibles à obtenir.

Cette collaboration a permis de mobiliser chaque partenaire en vue d'objectifs communs et représente une façon de faire unique et stimulante. Nous sommes d'avis qu'il vaut la peine d'examiner et de reproduire ce modèle, car il pourrait receler des indices sur la façon de mieux mobiliser les intervenants afin de maximiser leur capacité d'opérer un changement sur le plan de la violence envers les femmes.

J'ai apporté un mémoire que vous devez avoir reçu et qui décrit plus en détail ce dont je vous fais part aujourd'hui.

•(1115)

La deuxième pratique exemplaire que je souhaite mettre en évidence est tirée de notre expérience aux Kitchener-Waterloo Counselling Services.

En 2007, KW Counselling Services a lancé une clinique de consultation sans rendez-vous, une des premières cliniques de ce type au Canada. Depuis son ouverture, la clinique a accueilli plus de 10 000 personnes, familles et couples, qui ont exprimé être surpris et soulagés de pouvoir discuter avec un thérapeute pendant une séance d'une demi-heure à deux heures le jour même.

Les personnes et les couples rencontrés à la clinique font l'objet d'une évaluation individuelle pour détecter les signes de violence conjugale. Nous nous sommes rendu compte, grâce à ces évaluations, qu'environ le quart de nos clients sans rendez-vous présentent des signes de violence dans leurs relations intimes. Ce sont des femmes victimes de violence.

Le ministère des Services sociaux et communautaires a récemment accepté de financer ce service à l'issue de nos cinq années de recherche en partenariat avec l'Université Wilfrid Laurier et l'Université de Waterloo, qui visaient à établir l'efficacité clinique et la rentabilité de notre clinique sans rendez-vous.

La recherche montre que les clientes qui se présentent pour la première fois à la clinique affichent un niveau de détresse psychologique très élevé, mais qu'elles indiquent, lors de leur rendez-vous de suivi, que leur sentiment de détresse a beaucoup diminué. De plus, les clientes qui se présentent avec un traumatisme complexe, notamment en situation de violence conjugale, sont celles qui tirent le plus profit de ces séances. Nous avons également constaté que les clients aux prises avec des troubles d'anxiété et de dépression, qui sont évidemment courants chez les femmes violentées, tirent davantage profit de la clinique sans rendez-vous que de services de consultation classiques.

Aux dires d'une femme qui est venue à la clinique et qui a rencontré une conseillère du nom de Stephanie:

Stephanie m'a écoutée du début à la fin. Ses commentaires m'ont sensibilisée et m'ont donné confiance en moi. Cette expérience m'a montré que je dois, en plus de fuir une relation de violence, obtenir du counselling. Je vais vraiment essayer de revenir la semaine prochaine, car de mettre fin à ma relation m'a entraînée dans un gouffre financier... Encore une fois, Stephanie est tout simplement formidable.

Nous sommes d'avis que la consultation sans rendez-vous est une option efficace et prometteuse à envisager dans la conception du système de services. J'ai également apporté un bref mémoire que vous pourrez examiner.

Je ne pourrais conclure une conversation sur les pratiques exemplaires de lutte contre la violence envers les femmes sans vous parler du traumatisme qu'elle représente et de ses effets sur les relations saines. Il faut faire en sorte d'en tenir compte dans tous nos services.

Nous constatons de plus en plus que bien des femmes victimes de violence et d'hommes faisant usage de violence dans leurs relations intimes ont vécu un traumatisme découlant souvent de situations de violence dans leurs familles d'origine. Nous savons qu'ils ont vécu ce traumatisme lorsqu'ils étaient enfants. Il a eu des répercussions sur le développement de leur cerveau, notamment sur la maîtrise des émotions. Ce traumatisme a également une incidence sur la capacité des parents de créer des liens et un attachement sains avec leurs enfants.

Les enfants victimes de traumatismes et de troubles de l'attachement développent bien souvent ce que les auteurs appellent un « modèle opérant négatif du monde ». Ils deviennent des adultes qui ont de la difficulté à entretenir des relations intimes et des relations parentales favorables. Les parents qui ont eux-mêmes vécu des traumatismes traumatisent souvent leurs propres enfants parce qu'ils n'ont jamais eu de liens d'attachement sains lorsqu'ils étaient enfants.

Nous sommes d'avis que les services de prévention de la violence faite aux femmes doivent comprendre une solide intervention thérapeutique pour un éventail d'événements traumatisants. Aux KW Counselling Services, les thérapies de groupe, individuelles, familiales et de jeux ciblent et traitent les traumatismes intergénérationnels. Notre traitement pour les hommes et les femmes doit comprendre ce volet si nous voulons réussir à progresser à ce chapitre.

● (1120)

En outre, nos services destinés aux enfants qui sont témoins d'actes de violence envers les femmes doivent viser à traiter le traumatisme de l'enfant en même temps que le traumatisme non résolu du parent. Il s'agit d'une expérience de guérison puissante pour l'enfant comme pour le parent. Le parent doit être présent tout au long du traitement de l'enfant, et dans les faits, en devenir le cothérapeute. En fait, nos services liés aux traumatismes et aux troubles de l'attachement visent à traiter deux générations à la fois, ainsi que les générations futures, grâce à l'amélioration de la santé mentale et du fonctionnement social et émotionnel de l'enfant et du parent...

**La présidente:** Madame Josling, pourriez-vous conclure brièvement, s'il vous plaît? Merci.

**Mme Leslie Josling:** D'accord.

Les relations s'en trouvent améliorées, plus positives et plus saines.

Je vous remercie de votre temps. J'espère que ces idées vous seront utiles et qu'elles alimenteront vos réflexions dans l'élaboration de recommandations.

**La présidente:** Merci infiniment, madame Josling.

Nous allons maintenant entendre Mme Wright, pendant 10 minutes. Mme Ryan sera également à notre disposition pour répondre aux questions.

**Madame Jenny Wright (directrice générale, St. John's Status of Women's Council Women's Centre):** Bonjour, madame la présidente, et messieurs et mesdames les membres du comité. Nous vous remercions infiniment de nous avoir invités à nous exprimer devant ce comité.

Lorsqu'on veut se doter de pratiques exemplaires, de politiques, de lois ou d'une charte en la matière, il ne faut jamais oublier que la violence envers les femmes se prévient. Tout changement véritable doit se fonder sur ce fait. La violence envers les femmes n'est pas encore perçue comme une chose qui se prévient, mais plutôt comme l'un des nombreux maux sociaux qu'il faut subir et gérer. Il n'y a pas si longtemps dans notre propre histoire, cette violence était jugée acceptable.

Grâce au travail acharné du féminisme au Canada, nous progressons de plus en plus vers une culture dans laquelle ces formes de violence interpersonnelle sont largement jugées inacceptables. De grandes femmes qui font un travail fabuleux se sont exprimées devant le comité. Diverses pratiques exemplaires, de

nouveaux programmes, des recherches et des analyses critiques de toutes sortes ont été présentés avec intelligence et expérience.

Nous croyons que les organisations de femmes connaissent toutes très bien les pratiques exemplaires, que nous les avons créées et que nous les utilisons depuis des dizaines d'années. Les mémoires présentés au comité, les recherches universitaires, les innombrables rapports que nous rédigeons, les cours universitaires en travail social et en analyse fondée sur le sexe comme les discussions de cuisine des femmes en attestent; pourtant, il y a encore des femmes qui en meurent.

Nous avons réalisé de grandes avancées en éducation et en sensibilisation aux échelles nationale comme internationale. Il y a des politiques et des programmes à ce propos à tous les ordres de gouvernement, dans nos collectivités et dans nos écoles, mais les statistiques que nous connaissons tous si bien restent les mêmes.

La violence envers les femmes est qualifiée d'épidémie mondiale de notre temps. On pourrait être porté à croire qu'il n'y a plus rien à ajouter au discours, mais si on s'en tient au principe irréfutable que la violence envers les femmes se prévient, il reste beaucoup de choses à dire.

Les pratiques exemplaires, l'éducation et tout le travail qui se fait dans le domaine ne suffiront pas si nous ne travaillons pas à éliminer directement les problèmes à la base: l'inégalité entre les sexes, notre négligence perpétuelle à défendre les droits humains des femmes, des décennies de fermetures et de compressions financières imposées aux organisations de femmes en première ligne.

Imaginons un peu que les programmes et les politiques que nous créons ensemble visent les causes à la base du problème, qu'ils visent à détruire le système qui génère l'inégalité entre les sexes. Imaginons qu'ils s'inspirent du cadre actuel de protection des droits de la personne, qu'ils reçoivent un financement et des ressources à long terme pour que les organisations de femmes puissent faire ce qu'elles font si bien depuis des dizaines d'années, malgré les aléas économiques, politiques et législatifs.

Si nous prenions le temps de revoir notre conception des pratiques exemplaires pour éradiquer l'inégalité entre les sexes, nous miserions sur une stratégie nationale des services de garde, une stratégie nationale du logement, la parité salariale et des soins de santé, un régime d'éducation et un système de justice adaptés à la réalité des femmes. L'absence de telles stratégies au Canada contribue non seulement au problème, mais se dresse en obstacle devant les femmes qui voudraient fuir la violence qu'elles subissent pour vivre leur plein potentiel.

Nous ne pourrions pas y arriver toutes seules. Les femmes sont protégées en principe par la Charte des droits et libertés, comme toute autre personne au pays. Ces droits doivent s'appliquer à toutes les femmes également, y compris aux transgenres, aux femmes âgées, aux femmes autochtones, aux prostituées, aux handicapées, aux jeunes femmes et aux nouvelles arrivantes. Les organisations de femmes se battent tous les jours pour assurer la sécurité des femmes qui n'ont pas accès à des avocats, à des travailleurs sociaux, aux tribunaux ni à des médecins. Ces femmes les plus vulnérables n'ont pas accès aux services de soutien de base. Il faut y voir le déni de leurs droits humains fondamentaux.

Pourtant, le Canada a signé de nombreuses conventions afin de protéger et de renforcer les droits des femmes, y compris la CEDAW, dont l'article 3 affirme positivement le principe de l'égalité en exigeant que les États prennent « toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes. »

Pourquoi alors les femmes continuent d'en mourir? Parce que nous n'appliquons pas les droits fondamentaux de la personne à notre travail pour mettre fin à la violence envers les femmes. Si la lutte contre la violence se fondait sur nos cadres de protection des droits de la personne, on ne devrait pas refuser aux femmes l'accès à ce qui favorise la sécurité et la qualité de vie, où qu'elles vivent et quelle que soit leur condition sociale.

• (1125)

Toutes ces années de compressions financières et de fermetures, ces années à réduire au silence les organisations de femmes représentent à elles seules une forme généralisée de violence envers les femmes. La politique fédérale doit servir à renforcer les organisations de femmes et leur assurer un financement durable pour qu'elles ne soient pas continuellement victimes des fluctuations économiques, des priorités politiques et des lois.

Notre province de Terre-Neuve-et-Labrador présente un bon exemple de cette double impasse. La chute des prix du pétrole a causé beaucoup de pertes d'emplois, qui ont à leur tour fait augmenter radicalement la violence conjugale. Nous étions déjà débordés, mais nous devons trouver le moyen de répondre aux besoins accrus de services, et on nous dit que le financement n'augmentera pas à cause de la chute des prix du pétrole. Il y a même des rumeurs de nouvelles coupes qui limiteraient notre travail.

Le boom économique que nous avons connu il y a 10 ans a créé une hausse fulgurante du nombre de femmes victimes d'exploitation sexuelle, et depuis l'adoption du nouveau projet de loi sur la prostitution, le projet de loi C-36, nous nous battons pour venir en aide à une population laissée vulnérable, qui ne cesse de sombrer toujours plus bas.

Le même scénario se répète constamment, si bien que nous passons notre temps à panser temporairement nos plaies, à trouver des solutions morcelées et que nous n'avons jamais le temps ni les ressources nécessaires pour nous attaquer aux problèmes fondamentaux de l'inégalité entre les sexes et de l'injustice, des droits de la personne et de leur défense. Il est temps de reconnaître que l'accès réduit ou nul aux services de base pour les femmes attribuable au sous-financement chronique met en péril la vie de nombreuses femmes et du coup, de leurs enfants et de leurs communautés. Il faut remédier à la situation.

C'est une cause très réelle de la violence perpétuelle envers les femmes, mais on pourrait la prévenir. Les droits humains immuables de toutes les femmes doivent être protégés par la loi et les politiques. Nous avons besoin des stratégies nationales qu'on nous promet en vain depuis longtemps pour cibler et éradiquer les structures et les normes sociales qui perpétuent l'inégalité entre les sexes. Nous avons besoin de ressources à long terme pour faire ce que nous savons si bien faire: défendre les droits des femmes, leur fournir des services et des ressources, en toute liberté et sans menace.

Il faut changer notre façon de voir l'inégalité entre les sexes et la façon dont le Canada peut l'éradiquer. L'inégalité entre les sexes est à la fois inhérente à nos institutions et produite par elles. Il faut changer notre angle d'approche pour que notre pays soit mieux en

mesure de répondre aux besoins de toutes les Canadiennes. Tant que les institutions et systèmes sociaux canadiens ne prioriseront pas le potentiel inouï et inexploité des femmes au pays, nous avons bien peur de continuer de vivre dans un État où la violence ne cessera jamais.

Pour terminer, il faut reconnaître que la situation est sombre, mais que l'avenir n'a pas à l'être. Il existe déjà des solutions tangibles aux problèmes. De façon symbolique, c'est dans le cadre de protection des droits de la personne que se trouve la solution au Canada. Dans la pratique, la solution passe par le travail sur le terrain, celui des centres et des organisations qui viennent en aide aux femmes. Les ingrédients manquants sont la volonté sociale et politique et des ressources à long terme pour créer une stratégie nationale coordonnée. Si le Canada pouvait s'engager dans cette voie, nous créerions non seulement des pratiques prometteuses, mais nous jetterions les assises mêmes de la prévention de la violence envers les femmes.

Merci.

• (1130)

**La présidente:** Merci infiniment, madame Wright.

[Français]

Madame Duhamel, je tiens à vous informer que nous perdons parfois l'image vidéo, mais le son devrait fonctionner. Ne vous en faites pas, nous sommes là pour vous écouter.

Vous avez la parole pour 10 minutes.

**Madame Nathalie Duhamel (coordonnatrice, Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel):** Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie le comité de cette invitation.

Je vais faire une brève présentation sur le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel — ou CALACS — et, par la suite, cibler les meilleures pratiques. Je tiens à vous dire d'emblée que je pourrai répondre aux questions tant en anglais qu'en français.

Le Regroupement québécois des CALACS existe depuis 1979 et compte 27 membres dans 16 différentes régions du Québec.

Nous intervenons en relation d'aide et en prévention auprès des jeunes et du public par la voie d'activités de sensibilisation. Nous faisons des interventions auprès des médias, de la recherche et de la représentation auprès des gouvernements. Nos grandes préoccupations sont l'intersectionnalité des discriminations, l'hypersexualisation de l'espace public, la banalisation de la violence sexuelle, la question de la prostitution et la violence sexuelle sur Internet.

Je vais maintenant aborder la question des meilleures pratiques. Je voudrais insister sur le fait que les 27 CALACS membres de notre organisme constituent en soi des mesures de prévention de la violence sexuelle et des meilleures pratiques. Nous nous inscrivons comme une alternative au système judiciaire, parce que nous savons que 75 % des femmes ne portent pas plainte. Il est donc essentiel de leur fournir des services bien ancrés dans leur communauté qui leur viendront en aide, à elles et à leurs proches.

Les CALACS offrent des services d'aide individuels et en groupe. Ils offrent aussi de l'accompagnement qui peut aller jusqu'à un accompagnement judiciaire, si la femme le décide.

Ces centres sont nés dans la foulée du mouvement des femmes des années 1970. Ils ont développé une approche d'intervention féministe qui vise la reprise de pouvoir par les femmes. Ils voient la violence sexuelle comme un acte qui prend sa source dans l'inégalité entre les hommes et les femmes. Ils ont contribué à l'élargissement de la définition de la violence sexuelle. Maintenant, cette définition comprend non seulement le viol, mais également le harcèlement sexuel, l'inceste, la cyberprédation, l'exploitation sexuelle à des fins de prostitution, de pornographie et de trafic sexuel.

Je dois cependant signaler au comité que les CALACS ont toujours un grand besoin de financement et que quelques ressources humaines supplémentaires nous permettraient de mieux répondre à la demande, d'éviter que les femmes subissent des périodes d'attente avant d'être prises en charge et de développer éventuellement des services dans le Nord du Québec.

Comme deuxième meilleure pratique, je voudrais souligner que les CALACS interviennent auprès des jeunes dans les écoles au moyen de programmes de prévention des agressions sexuelles. On y parle de sexualité, de rapports de pouvoir, de consentement et d'hypersexualisation.

Nous intervenons également auprès du grand public dans les communautés locales par l'entremise de conférences et d'activités publiques. Chaque année, nous organisons une Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes. Cette journée se tient le troisième vendredi de septembre.

En ce qui a trait à une autre meilleure pratique, nous voulons souligner le fait que nous avons mis sur pied une formation sur la prévention de la violence sexuelle envers les personnes âgées. Nous avons également élaboré un guide d'intervention sur l'hypersexualisation. En ce moment, nous travaillons à développer des meilleures pratiques en matière de cybercriminalité.

En plus des services directs et des activités de prévention, les CALACS ont développé ce qu'on appelle l'approche intersectionnelle pour mieux inclure les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes immigrantes et réfugiées de façon à mieux tenir compte de leur réalité particulière et de leur vulnérabilité aux agressions sexuelles. Ce projet comprend la prestation de la formation de nos membres, mais il est également ouvert à d'autres personnes. Nous pouvons dire aujourd'hui que quatre CALACS ont développé une expertise auprès des femmes autochtones.

Cette année, grâce à une contribution de Condition féminine Canada, nous avons créé une communauté de pratiques francophone touchant la violence sexuelle, qui regroupe les organismes intervenant au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

•(1135)

Le projet prévoit la constitution d'une bibliothèque virtuelle qui regroupera les programmes, les projets et les activités en vue de permettre un meilleur partage. Le projet vise également à tenir des forums de discussion sur diverses préoccupations. Nous pensons que cette communauté de pratiques aura une incidence sur la capacité des ressources participantes à mieux intervenir.

En ce qui concerne les pratiques prometteuses de prévention, soulignons le fait que le Regroupement québécois des CALACS a permis la création de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle — la CLES —, qui a fait un énorme travail quant au progrès législatif au Canada au sujet de la question de la prostitution.

Le Regroupement québécois des CALACS participe également à plusieurs recherches dans le milieu universitaire. Nous le soulignons

comme meilleure pratique parce que c'est essentiel. Nous nous penchons présentement avec des universitaires sur la traite et l'exploitation sexuelle, ce qui nous permet de former 45 formatrices qui, à leur tour, dissémineront cette formation dans d'autres milieux.

Nous avons également un projet de recherche sur la question de l'intersectionnalité. Nous menons une recherche qui vise à documenter la violence sexuelle dans les milieux universitaires. Récemment, nous avons vu surgir, un peu partout au Canada, la question liée à la violence sexuelle en milieu universitaire. Nous faisons face à la nécessité d'ajuster les pratiques institutionnelles en la matière.

Nous menons une recherche qui vise à doter les CALACS d'un programme commun en matière d'intervention auprès des jeunes. Enfin, une dernière recherche vise à améliorer notre système de cueillette de données pour en arriver à dresser un meilleur profil des femmes faisant appel aux services des CALACS.

Au cours des derniers mois, nous avons vu, lors de la campagne « Been raped, never reported/Agression non dénoncée », que beaucoup de femmes ont besoin de parler de ce qui leur est arrivé. C'est une avancée importante, mais le traitement médiatique des agressions sexuelles actuel doit être plus grand afin que l'effort que font les femmes pour parler de ce qui leur est arrivé ne soit pas vain.

Nous souhaitons que le gouvernement investisse dans une campagne de sensibilisation sur les agressions sexuelles. Nous trouvons qu'il y a une lacune à cet égard. On sensibilise les gens à l'alcool au volant et au tabagisme, mais on ne parle pas suffisamment de la violence sexuelle envers les femmes. On pourrait expliquer ce qu'est une agression sexuelle et ce qu'est un consentement. Notre objectif est de lutter contre les mythes et les préjugés dans le but de faire changer les mentalités à long terme.

À elle seules, les ONG ne peuvent pas investir dans de telles campagnes, qui sont tout de même très coûteuses. Nous voudrions que les hommes prennent la parole dans ces campagnes. Ces dernières devraient être déployées tant à la télévision, à la radio et dans les médias sociaux qu'au moyen de matériel imprimé.

On ne peut pas uniquement compter sur les médias sociaux ou les médias traditionnels pour faire progresser la sensibilisation à la violence sexuelle envers les femmes. On doit pouvoir en parler dans un contexte qui vise un large public. On doit absolument répondre aux besoins des femmes qui se sont exprimées dans la campagne « Been raped, never reported/Agression non dénoncée ». On doit le faire d'une façon qui permette de rejoindre les femmes en région qui ne sont pas nécessairement sur Twitter. On doit soutenir davantage les activités de prévention et de sensibilisation du public.

Je vous remercie.

•(1140)

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup, madame Duhamel. Nous avons très bien reçu votre message audio, même si l'image vidéo était un peu défaillante.

Nous commençons la première ronde de questions avec vous, madame Truppe. Vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

**Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC):** Merci, madame la présidente.



J'aimerais souhaiter la bienvenue parmi nous à toutes les personnes qui sont venues partager leurs idées avec nous. Je vous remercie de tout ce que vos organisations font. Il semble y avoir beaucoup de choses qui se font sur le terrain pour aider les femmes et les filles.

J'ai des questions pour tout le monde, et je vous préviens que le temps passe vite quand on n'a que sept minutes. Je vais commencer par Nathalie.

**Mme Nathalie Duhamel:** Oui?

**Mme Susan Truppe:** Vous avez dit, je crois, que Condition féminine Canada a financé un programme francophone. Quand ce financement a-t-il été accordé et combien avez-vous reçu?

**Mme Nathalie Duhamel:** C'est un financement sur trois ans qui a commencé en juillet 2014. Il vise à établir une communauté de pratiques. Je ne sais pas si j'utilise le bon terme en anglais, mais il s'agit de faire le lien entre les ressources qui existent en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins des femmes francophones.

**Mme Susan Truppe:** Merci.

Quelle en est la somme totale, pour trois ans? Je comprends que le montant se répartit sur trois ans, mais...

**Mme Nathalie Duhamel:** Je ne me rappelle plus du chiffre par coeur, je suis isolée.

**Mme Susan Truppe:** Ce n'est pas grave. Je suis certaine que vous gérez beaucoup de financement.

Il semble que vous fassiez beaucoup de bonnes choses grâce à vos programmes de prévention de la violence dans les écoles. Je serais curieuse de savoir comment vous faites savoir aux gens que vous êtes là pour aider les jeunes filles? Communiquez-vous avec les écoles pour organiser un genre de forum à l'école, ou est-ce que ce sont les écoles qui communiquent avec vous pour vous inviter? Comment faites-vous pour entrer dans les écoles?

**Mme Nathalie Duhamel:** C'est un peu des deux. Dans certains cas, nous devons solliciter les écoles pour leur proposer notre programme. Nous avons un programme pour les secondaires 2, 3 et 4, mais il faut comprendre aussi que la violence sexuelle contre les femmes est une préoccupation de plus en plus importante dans les universités et les collèges. Au Québec, nous avons les CEGEP, qui préparent, pour ainsi dire, les étudiants à l'université. Ces deux types d'institutions doivent être pris en compte dans les mesures de prévention de la violence sexuelle envers les femmes.

Mais oui, nous allons solliciter les écoles, nous allons frapper à leurs portes.

• (1145)

**Mme Susan Truppe:** D'accord, un peu comme n'importe qui d'autre. Merci beaucoup.

La question suivante s'adresse à Jenny.

Jenny, vous avez reçu un financement initial de la Fondation de la famille Bronfman, et je pense que vous avez également reçu des fonds de Condition féminine Canada et de Santé Canada. Vous rappelez-vous des sommes que vous avez reçues et du moment où vous les avez reçues?

**Mme Jenny Wright:** Le St. John's Status of Women Council existe depuis 42 ans. Il a été fondé en 1972. Il a été créé par 10 femmes très fortes de la province. Au départ, elles n'avaient que très peu d'argent, puis elles ont ouvert le Women's Centre à l'automne suivant.

En ce moment, le St. John's Status of Women, qui administre le Women's Centre, et le Women's Centre lui-même sont deux entités différentes. Le St. John's Status of Women reçoit 127 000 \$ par année du Women's Policy Office. Le Women's Centre est financé exclusivement par des dons et des levées de fonds.

**Mme Susan Truppe:** Que recevez-vous de Santé Canada? En fait, recevez-vous de l'argent de Santé Canada ou en avez-vous déjà reçu?

**Mme Jenny Wright:** Pas vraiment. Nous ne recevons pas de fonds de Santé Canada. Nous recevons de petites subventions de nos programmes de santé locaux. Nous administrons également un programme de logement, qui reçoit du financement provincial. Ces fonds viennent de ce qu'on appelle le programme de logement avec services de soutien, qui viennent des crédits pour le logement. Nous avons également un programme spécial de logement avec services de soutien pour les personnes atteintes du SIDA.

**Mme Susan Truppe:** Merci beaucoup.

Marie-Christine, vous avez également beaucoup de bons programmes. Vous nous avez parlé en particulier de Pacifix, c'est bien cela?

**Mme Marie-Christine Plante:** Oui, Pacifix.

**Mme Susan Truppe:** Vous avez également mentionné le plan fédéral. Que vouliez-vous dire?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Le programme PACIFIX est financé par le Programme d'action communautaire pour les enfants. Nous recevons environ 60 000 \$ par année pour ce projet. Cela fait partie de nos services externes et nous permet de travailler aussi bien auprès des mères que des enfants et, parfois même, auprès des pères qui ont des comportements violents. Malheureusement, nous n'en rejoignons pas beaucoup annuellement, mais il y a eu des années où nous avons fait des suivis auprès de six pères. Une trentaine voire une quarantaine de mères participent à ce programme.

On parle vraiment d'un suivi individuel, de groupes de soutien pour les mères et d'interventions auprès des enfants. Chacune de ces interventions est toujours coanimée par un intervenant et une intervenante, donc par un homme et une femme. Le but ici est d'utiliser un modèle positif.

[Traduction]

**Mme Susan Truppe:** Merci.

Vous avez dit avoir remporté de nombreux prix, donc je vous félicite de vos programmes pour lutter contre la violence envers les enfants, améliorer les compétences parentales, etc. Parmi tous ces excellents programmes et ces prix que vous avez gagnés, y a-t-il une pratique qui ressort? Quel serait votre programme préféré pour aider les femmes et les filles?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** C'est une très bonne question.

Il est difficile de choisir une bonne initiative. En fait, je crois qu'il faut recourir à un ensemble de projets et faire preuve de créativité quand nous faisons de la sensibilisation. J'ai écouté mes collègues ainsi que Mme Duhamel et, selon moi, c'est une question de financement et de ressources humaines sur le terrain.

Carrefour pour elle, par exemple, couvre un immense territoire, soit celui du Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher, qui va de Longueuil à Contrecoeur. Je suis la seule personne de l'organisme Carrefour pour elle à faire de la sensibilisation à l'extérieur de ce dernier. À moi seule, je rejoins environ 2 000 personnes par année, mais si j'avais une collègue, nous en rejoindrions deux fois plus. Il y a effectivement plusieurs...

[Traduction]

**Mme Susan Truppe:** Je m'excuse, mais je sais que je vais manquer de temps.

Avez-vous un programme qui cible particulièrement la violence envers les enfants, dont vous pourriez nous parler? Tous les témoins ont parlé de la violence envers les femmes et les filles, mais pas particulièrement envers les enfants, alors que vous avez mentionné les enfants. Je serais curieuse de savoir ce que vous avez pour les enfants.

• (1150)

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Nous offrons le programme PACIFIX. Autrement, c'est vraiment auprès des élèves du secondaire que nous travaillons.

En ce moment, le projet « Les couloirs de la violence amoureuse » est vraiment très intéressant. L'idée est d'intéresser les jeunes à partir d'un labyrinthe multimédia dans lequel on leur présente ce qu'est la violence amoureuse. On stimule en outre leur intérêt par des questions, des vidéos et des applications. Cela nous permet de rejoindre plus facilement les jeunes du secondaire.

**La présidente:** Merci, madame Plante.

Madame Freeman, je vous cède la parole pour sept minutes.

**Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD):** Merci, madame la présidente.

[Traduction]

D'abord, je vous remercie toutes infiniment du travail que vous faites et je vous remercie d'être ici.

Madame Wright, madame Ryan, le groupe de défense des droits Pivot estime que le projet de loi C-36 va avoir pour effet de faire augmenter radicalement la violence envers les travailleuses du sexe ainsi que leur vulnérabilité à la violence. Êtes-vous d'accord? Pouvez-vous nous décrire votre point de vue à ce sujet?

**Mme Jenny Wright:** St. John's Status of Women administre le seul service de première ligne offert aux travailleuses du sexe dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, le Safe Harbour Outreach Project.

Nous avons lancé le SHOP sous forme de projet pilote en 2013, et il a connu beaucoup de succès. Depuis le dépôt du projet de loi, nous constatons que beaucoup de femmes ont très peur et ne comprennent pas la loi. Elles nous disent que les clients sont très nerveux; ils ne veulent pas donner d'information pour qu'on vérifie leur identité; ils ne veulent pas suivre les procédures de vérification normales qu'appliquent les travailleuses du sexe pour assurer leur sécurité.

Il y a donc beaucoup d'inquiétude de part et d'autre. Les femmes sont inquiètes et ont beaucoup de questions. Elles sont très vulnérables et travaillent dans une grande clandestinité dans notre province. Il est donc très difficile d'établir le contact avec elles, de gagner leur confiance, d'entendre leur voix et de leur offrir des services, mais nous constatons clairement qu'elles craignent davantage qu'avant pour leur sécurité, et c'est la principale question

qui ressort: comment peuvent-elles assurer leur sécurité dans le contexte de cette nouvelle loi?

**Mme Mylène Freeman:** Tout ce qui les mène vers la clandestinité compromet directement leur sécurité, autrement dit.

**Mme Jenny Wright:** Absolument.

**Mme Mylène Freeman:** Vous avez dit très clairement qu'à votre avis, l'égalité entre les sexes passe par l'autonomisation. Avez-vous des recommandations précises à formuler sur ce que le gouvernement fédéral peut faire pour rendre les femmes autonomes, comme de tenir compte des différences entre les sexes dans l'exercice budgétaire, par exemple?

**Mme Jenny Wright:** Tout à fait, il est clair que si l'on tenait compte des différences entre les sexes dans l'exercice budgétaire, on assurerait une meilleure représentation des femmes. Mais ce que je proposerais surtout, pour ce qui est des politiques fédérales, serait de nous doter, s'il vous plaît, d'une stratégie nationale sur la garde des enfants. Pourrions-nous s'il vous plaît adopter une stratégie nationale du logement? Les femmes ne peuvent pas fuir s'il n'y a pas de logement abordable, même si vous offrez le meilleur programme qui soit. Elles ne peuvent pas retourner aux études si elles n'ont pas accès à des services de garde pour leurs enfants. Ce sont les grands enjeux auxquels nous devons commencer à porter attention. Tout le travail que nous faisons, toutes les pratiques exemplaires présentées à cette table sont fantastiques, et nous faisons toutes un travail très similaire, mais nous ne pourrions pas sortir les femmes du cercle de la violence sans logements, sans garderies, s'il n'y a rien pour les aider à retourner aux études et à s'en sortir, et si notre système judiciaire reste dur envers elles.

Il faut donc transformer notre façon de voir les structures sociales qui créent et alimentent la politique fédérale pour amorcer un changement qui permettra aux femmes de s'en sortir.

**Mme Mylène Freeman:** Pouvez-vous décrire au comité la corrélation que vous voyez entre l'inégalité économique, les difficultés financières à la maison et la violence?

**Mme Jenny Wright:** Il y a beaucoup de liens entre l'économie et ce qui se passe à la maison. Quand une femme n'a pas d'emploi ni de services de garde, elle ne peut pas partir, elle est prise pour longtemps dans cette situation. Il y a aussi une corrélation très forte lorsque son conjoint perd son emploi et que la violence conjugale augmente. Les femmes en sont très souvent les victimes. Il faut nous attaquer à ce problème. Dans les petites villes de Terre-Neuve-et-Labrador où des mines ont fermé, il y a des petits villages où tout le monde a perdu son emploi en même temps. La violence envers les femmes y a ensuite connu une augmentation fulgurante: de la violence interpersonnelle, de la violence sexuelle, et il n'y a aucun service dans la région pour remédier au problème. Il n'y a qu'un seul centre des femmes qui existe là-bas, mais il n'a pas accès aux services connexes comme des services de police, les tribunaux et des travailleurs sociaux pour aider ces femmes.

Le lien ici est très fort. Quand on n'a pas d'emploi, pas de garderie, pas de logement, on ne peut pas partir. Et plus les femmes sont victimes des pertes d'emploi de leurs conjoints, plus la violence augmente à la maison, tant pour les femmes que pour les enfants.

• (1155)

**Mme Mylène Freeman:** Vous êtes donc en train de nous dire que les systèmes de soutien économique que nous pouvons mettre en place pour aider les familles et les citoyens à faible revenu contribuent à réduire la violence fondée sur le sexe?

**Mme Jenny Wright:** Tout à fait.

[Français]

**Mme Mylène Freeman:** Je vais maintenant passer à Mme Duhamel pour lui poser une question.

Vous oeuvrez dans une optique non seulement d'aide directe, mais aussi dans une optique de prévention et d'affirmation des droits fondamentaux. Quels sont les avantages d'une stratégie de prévention et est-ce que vous appuyez l'idée d'une stratégie de prévention de la violence contre les femmes qui ferait partie d'une optique nationale fédérale?

**Mme Nathalie Duhamel:** J'appuierais toute initiative gouvernementale qui voudrait s'inscrire dans le travail que nous faisons en matière de prévention des agressions à caractère sexuel. Comme regroupement ou comme ressource communautaire, nous n'avons pas les capacités que peut avoir un gouvernement de s'impliquer dans la prévention des agressions sexuelles. Je pense que cela est fondamental. Nous en avons un grand besoin. Il y a un besoin de sensibilisation du public. Il y a également un besoin de lutter contre les mythes et les préjugés et de faire comprendre quelle est la notion de consentement ainsi que d'augmenter le niveau de conscientisation de la population en général.

Évidemment, le gouvernement fédéral pourrait s'assurer que cela se fasse dans les deux langues officielles.

**Mme Mylène Freeman:** Je vais poser une brève question.

Mme Wright a mentionné comment les garderies peuvent faire de la prévention ou, comme on le dit en anglais, faire en sorte «*to empower*» les femmes de façon à prévenir la violence à long terme. Au Québec, nous avons un système de garderies. Est-ce que c'est quelque chose que vous voyez comme étant de nature à aider à l'égalité entre les hommes et les femmes?

**Mme Nathalie Duhamel:** Absolument, car cela permet aux femmes, dans un premier temps, de devenir indépendantes en allant travailler et de fuir des situations de violence. Nous savons que la plupart des violences sexuelles sont commises par un proche, souvent dans un contexte familial. En somme, oui, les femmes qui sont soumises à ce type de violence doivent pouvoir quitter leur milieu et avoir accès à un service de garde.

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Mme O'Neill Gordon, qui dispose de sept minutes.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon (Miramichi, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci à vous toutes d'être présentes aujourd'hui. Vous avez certes éloquentement témoigné du travail formidable accompli par vos organisations respectives et vous méritez mes sincères remerciements pour tout ce que vous faites.

Marie-Christine, j'aimerais obtenir des précisions concernant ce montant de 60 000 \$ en financement. D'où vous viennent ces fonds ou comment les recevez-vous?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Cela provient du Programme d'action communautaire pour les enfants. C'est un programme fédéral.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** C'est un programme fédéral?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Carrefour pour elle est principalement financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du

Québec, mais nous disposons aussi d'une subvention fédérale de 60 000 \$. Quoi qu'il en soit, nous dispensons la majorité de nos services externes et nos programmes de sensibilisation grâce à la fondation Carrefour pour elle. C'est ce qui nous permet d'offrir plus de services sur le territoire. Nous avons une fondation privée.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** Il ne fait aucun doute que vous en faites bon usage pour accomplir tout ce travail.

Je tiens aussi à prendre le temps de vous féliciter pour tous ces prix que vous avez remportés. Si l'on ajoute cela à tout ce que vous avez pu nous dire aujourd'hui, il devient tout à fait évident que vous avez beaucoup à offrir.

Lors de vos visites dans les écoles, est-ce que vous ciblez les élèves que vous savez déjà vulnérables, ou est-ce que vous vous adressez à l'ensemble de la classe pour communiquer l'information à tous les élèves? Comment vous y prenez-vous?

• (1200)

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Une fois que nous sommes dans l'école, nous essayons d'établir un lien avec celle-ci. Nous offrons des activités qui varient selon l'âge des élèves. Nous offrons un atelier aux niveaux Secondaire II, III et IV. Nous nous adressons à tous les élèves, mais nous invitons ensuite ceux qui ont besoin d'aide à nous rejoindre par téléphone. Nous avons une intervenante jeunesse qui peut leur parler au téléphone ou communiqué parfois même par courriel.

Quoi qu'il en soit, il s'agit avant tout d'une présentation générale destinée à l'ensemble des classes.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** C'est autant pour les garçons que pour les filles?

**Mme Marie-Christine Plante:** Oui.

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** C'est accessible à tous, ce qui est très bien.

Vous pouvez leur offrir vos services une fois qu'ils ont entendu...

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Oui, tout à fait.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** Est-ce que cela devient une matière scolaire? Est-ce que c'est intégré à un cours?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Ce sont les écoles qui décident où nos présentations seront insérées. Cela peut être dans un cours de français ou d'éthique religieuse, par exemple. Cela varie selon les écoles. Nos présentations s'adressent à des groupes mixtes. En effet, nous trouvons important de rejoindre aussi bien les garçons que les filles.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** Oui, il faut vraiment commencer par là avec les jeunes aujourd'hui pour leur faire comprendre l'importance de bien se comporter avec les autres, et avec les femmes notamment.

Pouvez-vous nous décrire la formation que vous offrez aux nouveaux arrivants au pays et de quelle manière ils apprennent l'existence de vos services? Vous avez parlé des coiffeuses et des esthéticiennes; comment apprennent-elles que cela existe et quelle formation reçoivent-elles?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Ce sont deux choses différentes. La première formation, qui est destinée aux personnes qui sont de nouvelles arrivantes, s'intitule « Quand on s'aime, on s'aime égal ». Nous la coanimons avec une policière communautaire. Il s'agit de présentations de deux heures et demie que nous offrons dans les classes de francisation et dans le cadre desquelles nous parlons de ce qu'est la violence conjugale, des formes qu'elle peut prendre, des services qui sont offerts par les maisons d'hébergement et du rôle des policiers, autant en matière de prévention que de répression, s'il y a lieu.

Bien sûr, nous insistons sur le fait qu'il est important d'agir quand on est victime de violence conjugale, mais aussi quand on en est témoin. Nous parlons un peu du fait que la dénonciation est parfois une obligation légale quand on est témoin de tels actes. Je pense que c'est très pertinent parce que plusieurs femmes ou hommes qui arrivent d'un autre pays ne font pas confiance aux policiers. Dans les pays d'où ils viennent, les services de police ne sont pas nécessairement comme les nôtres. Comme nous le disons, il s'agit d'établir ce lien de confiance.

Pour ce qui est des coiffeuses et des esthéticiennes, nous sommes allés en rencontrer une centaine sur notre territoire pour leur donner de la formation en matière de violence conjugale. Il s'agissait de parler des mythes et des réalités, un peu comme nous le disait Mme Duhamel. Nous leur offrons des dépliants de Carrefour pour elle ainsi que des petits crayons et nous leur disons que si, à un moment donné, elles rencontrent une femme qui est victime de violence conjugale, elles peuvent lui donner notre numéro de téléphone ou nous appeler. Nous sommes une ressource disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. C'est vraiment une démarche de personne à personne, et nous nous sommes donné comme défi de rencontrer le plus grand nombre possible de coiffeuses et d'esthéticiennes sur notre territoire.

La prochaine étape consistera à rencontrer les pharmaciens et pharmaciennes. Nous voudrions le faire cet été. Bref, nous continuons notre démarche.

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** Oui, comme vous l'indiquez, les coiffeuses entendent toutes sortes d'histoires et il est certes bénéfique de les sensibiliser ainsi.

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Exactement.

C'est justement pour cette raison que nous avons fait cela et cela s'appelle « Couper court à la violence ».

[Traduction]

**Mme Tilly O'Neill Gordon:** C'est excellent. J'aime bien cette idée.

Leslie, si j'ai bien compris, KW Counselling Services offre deux types de programmes de sensibilisation: un programme de sensibilisation communautaire et un programme de sensibilisation multiculturelle. Pouvez-vous nous dire quelles sont les différences concrètes entre ces deux types de programmes?

**La présidente:** Madame Josling, il faudrait que vous répondiez très brièvement; veuillez prendre juste le temps de...

• (1205)

**Mme Leslie Josling:** Notre programme de sensibilisation communautaire est offert dans tous les centres communautaires de la région de Waterloo. Nous travaillons en partenariat avec notre gouvernement régional qui finance ce programme. Notre programme de sensibilisation multiculturelle bénéficie pour sa part d'un financement provenant de plusieurs sources. Il comprend une partie des activités dont Marie-Christine a déjà parlé, mais nous offrons aussi des cours de développement du leadership dans les différentes communautés culturelles. Nous espérons que les leaders que nous formons dans ces communautés pourront ensuite devenir nos champions. Grâce à la crédibilité dont ils jouissent auprès de leurs pairs et à l'information que nous leur transmettons au sujet des questions de santé mentale, de la violence familiale et des mauvais traitements à l'égard des enfants, ces leaders peuvent servir de passerelle vers les ressources existantes au sein de la communauté.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Josling.

C'est au tour de Mme Fry; vous avez sept minutes.

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Josling, vous travaillez auprès d'une communauté multiculturelle, et nous savons que ces communautés adoptent souvent des styles de leadership très différents qui font en sorte que certaines choses ne sont pas considérées dans la même optique. Vous avez un programme de sensibilisation tenant compte de ces distinctions culturelles, n'est-ce pas?

**Mme Leslie Josling:** C'est exact.

**L'hon. Hedy Fry:** D'accord. Connaissez-vous la nouvelle loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares qui a été proposée par le gouvernement? Qu'en pensez-vous?

Croyez-vous que cette loi pourrait nuire à vos relations avec les membres de la communauté multiculturelle? Pensez-vous qu'ils vont la juger discriminatoire? Le cas échéant, quels changements voudriez-vous qu'on y apporte?

**Mme Leslie Josling:** Je ne sais pas si je peux vraiment me prononcer au sujet de cette loi. Je peux vous parler de la façon dont nous mobilisons notre communauté multiculturelle.

C'est une approche à plusieurs volets. Nous avons un comité composé de 30 chefs de file des différentes communautés culturelles qui se rencontrent entre eux et qui se réunissent chaque mois avec nous et d'autres ressources communautaires.

De plus, nous mettons nos locaux à la disposition de différents groupes culturels émergents. Nous leur offrons notamment des espaces de bureau, des services de réception et de boîte vocale et une adresse, le temps qu'ils puissent se faire une place au sein de la communauté locale. Nous avons aussi un programme bien établi pour que ces chefs de file des communautés culturelles puissent développer leurs compétences en leadership.

Je ne peux pas répondre directement à votre question. Nous nous efforçons de maintenir un dialogue permanent et de rester constamment à l'affût de manière à mieux comprendre les points de vue, les valeurs et les défis des membres des communautés culturelles.

**L'hon. Hedy Fry:** Nous savons que bon nombre de ces pratiques que l'on qualifie de barbares sont déjà visées par le Code criminel.

Dans ma région du pays, la Colombie-Britannique, les membres des communautés ethnoculturelles ont dénoncé ce projet de loi. Ils jugent le qualificatif « barbare » très insultant à leur endroit étant donné que la plupart d'entre eux ont reconnu la nécessité de se conformer à la règle de droit en arrivant au Canada. Bien qu'il y ait comme dans toute communauté des cas exceptionnels de citoyens qui vont contrevenir à la loi, il reste quand même que ces gens-là n'apprécient pas du tout être présentés comme des nouveaux arrivants et estiment que cela pourrait les exposer à de la discrimination de la part du reste de la société.

Je ne sais pas si vous avez eu le même son de cloche dans votre région, mais c'est bien ce qu'on peut entendre chez nous.

Madame Wright, pourriez-vous nous parler davantage du plan établi dans le cadre de la CEDAW pour lutter contre la violence à l'endroit des femmes? Laissez-vous entendre que le Canada ne se conforme pas à ce plan?

**Mme Jenny Wright:** Oui, nous sommes parmi les premiers pays à avoir apposé leur signature au bas de cette convention, et je ne crois pas que nous ayons tout mis en oeuvre — en tout cas du point de vue des mesures raisonnables, notamment sur le plan législatif — pour veiller à ce que les Canadiennes puissent s'épanouir pleinement.

Je pense que les choses pourraient changer si nous arrivions à réorienter notre approche de la lutte contre la violence dans la perspective des droits de la personne. Je sais que je suis loin d'être la première à affirmer que les droits des femmes sont inclus dans les droits de la personne, mais c'est bel et bien le cas, et nous n'articulons pourtant pas nos efforts pour contrer la violence dans une optique des droits de la personne. Si nous parvenions à le faire, la nouvelle orientation ainsi imprimée serait à mon avis extrêmement bénéfique.

J'y vois l'un des éléments clés de nos interventions à venir pour nous attaquer aux causes profondes du problème. Les pratiques en usage pouvant servir de modèle ne manquent pas, bien au contraire. Diverses organisations, y compris la nôtre, accomplissent du travail extraordinaire, mais nous devons nous attaquer aux causes profondes pour que ces pratiques exemplaires puissent donner des résultats. Sans cela, nous ne faisons que gérer la crise.

• (1210)

**L'hon. Hedy Fry:** Comme vous le savez, les pratiques en usage au Canada étaient parmi les meilleures au monde lorsque nous avons signé la CEDAW à l'époque où j'étais moi-même ministre.

Tant le groupe des droits de la personne à l'Organisation des États américains que les Nations Unies nous demandent de nous pencher sur la problématique des femmes autochtones disparues et assassinées. Ce segment qui ne représente que 4 % de la population est toutefois 11 fois plus susceptible d'être victime de violence sous différentes formes. Avez-vous quelque chose à dire concernant ce problème de violence?

**Mme Jenny Wright:** Je pense que nous avons absolument besoin d'une enquête au sujet des femmes autochtones disparues et assassinées, et j'estime que cette enquête devrait être menée par des dirigeantes autochtones reconnues. Il ne faut surtout pas qu'une autre commission d'enquête fasse son travail sans que les femmes concernées n'aient leur mot à dire. Selon moi, l'enquête devrait être mise sur pied et menée par toutes ces merveilleuses et fortes femmes autochtones sur lesquelles notre pays peut compter, car ce sont elles qui sont les mieux au fait de la situation.

C'est en procédant de cette manière que nous pourrions voir certains changements s'amorcer. Il est certes problématique du point

de vue des droits de la personne que nous n'ayons pas déjà fait enquête sur ces horribles décès, au nombre de plus de 1 200 jusqu'à maintenant, sans compter ceux qui n'ont pas été signalés.

**L'hon. Hedy Fry:** Je voulais juste préciser que le formulaire détaillé de recensement nous offrait la possibilité de faire le suivi de la violence à l'endroit des femmes, et a d'ailleurs été à l'origine de ce concept dans les années 1990. Je dois admettre que c'est à l'époque du gouvernement de M. Mulroney que tout le monde a commencé à dire que l'on ne s'était pas rendu compte que la violence à l'endroit des femmes était devenue endémique à ce point. C'est à ce moment-là que l'on a entrepris de se pencher sur la question — et nous avons poursuivi le travail lorsque nous avons formé le gouvernement.

À mon sens, la violence à l'endroit des femmes autochtones est cependant une problématique à part entière. Elle a ses causes particulières qui ne doivent pas être simplement assimilées à celles de la violence à l'endroit des femmes en général. Êtes-vous d'accord avec moi?

**Mme Jenny Wright:** Oui.

**L'hon. Hedy Fry:** D'accord. Merci beaucoup.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Fry.

Monsieur Barlow, vous avez cinq minutes.

**M. John Barlow (Macleod, PCC):** Merci, madame la présidente.

J'aurais d'abord une très brève observation à l'intention de Mme Wright. J'ai fait une recherche rapide et votre site Web indique que vous avez reçu des fonds de Condition féminine Canada et de Santé Canada. Est-ce que vous pourriez vérifier et nous confirmer la chose, de manière à ce que nous sachions à quoi nous en tenir à ce sujet. Je veux simplement m'assurer que nous ne fassions pas fausse route.

**Mme Jenny Wright:** Nous sommes financés par le bureau provincial de la condition féminine à hauteur de 120 000 \$ par année. Nous ne recevons pas de fonds de Santé Canada à l'échelon fédéral. De fait, lorsque nous avons débuté nos activités et offert nos services d'hébergement à Marguerite's Place, il est possible que nous ayons reçu des fonds de Santé Canada, mais ce n'est plus le cas.

**M. John Barlow:** Merci, mais si vous pouviez simplement vérifier pour nous et le confirmer...

**Mme Jenny Wright:** Je vais le faire sans faute.

**M. John Barlow:** Je vous remercie.

Madame Plante, nous avons entendu cette semaine le Dr Katz faire valoir qu'il fallait vraiment changer notre façon de voir la violence à l'endroit des femmes. Comme je suis, vous l'avez sans doute constaté, le seul homme au sein de ce comité... Ne plus voir simplement la problématique comme étant celle de la violence que les hommes font subir aux femmes, changer l'optique... Vous avez parlé de votre programme Pacifix et de vos interventions auprès des hommes. J'ai deux questions à ce sujet. Pouvez-vous nous dire comment vous déterminez quels membres de la famille vont prendre part à ce programme? Quelles mesures précises prenez-vous pour vous assurer la participation des hommes?

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** C'est une très bonne question.

En général, les familles ne sont pas recrutées en tant que telles, mais les femmes vont d'abord participer à un groupe de soutien. Par la suite, on va leur proposer de participer au programme PACIFIX. Il faut comprendre que, dans la majorité des cas, les femmes sont séparées. Le conjoint n'est donc plus là.

Si elles sont encore avec leur conjoint, on propose aux hommes de suivre le programme PACIFIX. Toutefois, ils doivent remplir une condition pour pouvoir s'inscrire au programme PACIFIX, à savoir d'accepter de suivre une thérapie avec l'organisme Entraide pour Hommes de Montréal. C'est une thérapie de 25 semaines sur les comportements violents. Après cela, s'ils le veulent — ils doivent être volontaires —, ils peuvent suivre le programme PACIFIX. C'est ce qui explique ce déséquilibre.

Plus de femmes vont participer au groupe de soutien et au programme PACIFIX qu'il n'y aura d'hommes dans le programme PACIFIX seulement. Toutefois, quand ils acceptent, cela en vaut la peine. Par exemple, l'an dernier, six hommes ont participé au programme. Quatre d'entre eux l'ont complété et la famille est toujours ensemble. C'est une belle réussite.

Malheureusement, cela change d'une année à l'autre. En ce moment, un seul homme a accepté de participer au programme. Je vous dirais donc que c'est à cet égard qu'il faut travailler encore davantage.

En ce qui a trait à la violence conjugale, je vous dirais que la majorité des femmes qui ont recours aux services du Carrefour pour Elle finissent par entreprendre un processus de séparation ou de divorce. Dans le cas de celles qui demeurent avec leur conjoint et qui veulent tenter d'avoir recours au programme PACIFIX, cela reste un très beau programme. Celui-ci est très novateur au Québec.

● (1215)

[Traduction]

**M. John Barlow:** Merci.

Je crois qu'il est important de rompre ce cycle. Les enfants acquièrent cette mentalité et ces comportements. Si l'on parvient à maintenir les liens entre l'époux et la famille, on peut espérer qu'il en ressortira également des enseignements positifs pour les enfants. J'aimerais vraiment en apprendre plus long au sujet de Pacifix au fil de nos discussions.

Pour ma prochaine question, madame Josling, je voudrais revenir à un élément que vous avez mentionné très rapidement. Vous avez indiqué que plus de 10 000 personnes et familles avaient visité votre clinique sans rendez-vous en soulignant au passage que ce programme avait été beaucoup plus efficace que la façon traditionnelle de faire les choses. Pouvez-vous nous en dire davantage? Qu'est-ce qui fait qu'une clinique sans rendez-vous peut produire de meilleurs résultats?

**Mme Leslie Josling:** Je vais essayer de vous en dire plus long.

Lorsque nous avons ouvert notre clinique de counselling sans rendez-vous, nous avions quelque 981 noms sur notre liste d'attente pour obtenir des services. C'était vraiment une situation de crise. Nous étions tellement surchargées que nous ne pouvions même plus rappeler les gens.

Nous avons misé sur l'option sans rendez-vous pour différentes raisons. Plusieurs personnes ne se présentaient pas à leur rendez-vous, un problème qui ne risquait bien sûr pas de se représenter avec la nouvelle clinique. Nous savions également que si nous pouvions voir les gens au moment où ils en ont le plus besoin, cela nous permettrait de capitaliser sur ce qu'on appelle leur « réceptivité au changement », ce qui améliore d'autant les résultats cliniques.

Nous avons aussi le pressentiment que c'était l'option qui s'imposait dans le contexte où nous nous trouvions. Nous vivons à l'époque du service à l'auto et de l'immédiat. Je peux vous dire pour ma part qu'il faut vraiment que je me réveille avec une tête horrible pour que je pense à prendre rendez-vous chez la coiffeuse.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Leslie Josling:** Il s'agissait d'offrir les services sans toutes ces complications. Nous avons opté pour une clinique sans rendez-vous. Nous ne nous attendions pas alors à ce que le quart de nos visiteurs soient des femmes victimes de mauvais traitement, mais c'est ce que nous avons pu observer. Nous avons été ravies de constater les résultats cliniques très positifs. Nous avons également noté des gains d'efficacité relativement à des éléments comme les visites aux urgences, les journées de travail perdues et l'utilisation des ressources. Nous avons déjà mené deux études à ce sujet, mais je ne sais pas si ça répond à votre question.

**M. John Barlow:** Est-ce ce que...

**La présidente:** Nous avons déjà dépassé de deux minutes le temps prévu.

Madame Sellah.

[Français]

Vous disposez de cinq minutes.

**Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD):** Merci, madame la présidente.

Je remercie nos invitées de prendre le temps de nous faire part de leurs expériences. Leurs témoignages sont très précieux pour nous. J'aimerais d'abord, bien sûr, féliciter Mme Plante. J'en profite parce qu'elle oeuvre dans ma région.

Madame Plante, vous faites du très bon travail. Vous faites non seulement du bon travail, mais vous le faites sur un territoire aussi vaste que la Montérégie. Comme vous l'avez bien mentionné, si vous aviez de l'aide, vous pourriez faire davantage.

En 2014, vous avez hébergé plus d'une centaine de femmes et 90 enfants. Par ailleurs, Statistique Canada indique qu'en 2013, 7 victimes de violence sur 10 étaient des femmes. Les chiffres restent toujours aussi alarmants d'année en année.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces chiffres restent stables? Les programmes de prévention contre la violence sont-ils efficaces? De plus, quelles sont les difficultés que rencontre Carrefour pour Elle en tant qu'organisme à but non lucratif? Mis à part le programme PACIFIX, que peut faire le fédéral pour vous aider?

● (1220)

**Mme Marie-Christine Plante:** Merci, madame Sellah, de vos questions. Vous avez dit beaucoup de choses.

Pour un organisme communautaire comme le nôtre, la question du financement est la plus importante. Il faut que nous soyons plus nombreuses sur le terrain. Je trouve que nos services internes fonctionnent bien. On fait de l'hébergement depuis 40 ans, mais je crois qu'avoir plus d'intervenantes qui pourraient offrir de la sensibilisation dans différents milieux sur le territoire serait d'une très grande aide.

Cela dit, il faut continuer à faire des campagnes médiatiques pour le grand public. On peut faire du travail auprès des jeunes. D'autres organismes communautaires vont faire du travail dans les écoles primaires, ce qui est aussi merveilleux. Il faut commencer en très bas âge à parler d'égalité, de respect et à apprendre aux jeunes à gérer la colère.

On est plus spécialisés en ce qui a trait aux jeunes femmes et aux femmes, mais plusieurs de mes collègues font un très beau travail sur le terrain auprès des enfants. Je vous inviterais justement à faire en sorte qu'ils comparaissent devant vous dans le cadre de cette étude.

Cela dit, il faut du financement, il faut de la concertation et il faut du temps pour se concerter. On essaie d'utiliser du temps à cet égard. Comme je vous le dis, à Carrefour pour Elle, la moitié de mon temps sert à la sensibilisation et l'autre moitié à la concertation. Je suis seule dans mon équipe à faire ce travail. C'est sûr qu'on a besoin d'un coup de pouce.

Dans l'ensemble du Québec, beaucoup de choses sont faites pour aider les femmes. Mes collègues de Terre-Neuve ont dit qu'il fallait mettre en avant des politiques sociales en faveur du logement social, de l'accès aux garderies, de l'augmentation de l'aide sociale et du financement des organismes communautaires.

Nous, au sein des organismes communautaires, sommes selon moi très créatifs, très flexibles et innovateurs. Il faut donc nous encourager à innover. Nous avons aussi une grande expertise. Nous faisons de l'intervention féministe depuis 40 ans et je pense que nous le faisons bien. Malheureusement, il manque de ressources. Il manque de ressources pour les femmes qui ont des problèmes de santé mentale. Il manque de logements supervisés. Le gouvernement fédéral pourrait justement nous aider à mettre en place ces ressources.

Ce n'est pas une simple question de financement des organismes communautaires qui existent déjà. Il nous en faut plus pour répondre à des femmes qui sont victimes. Je pense principalement aux femmes qui sont à risque d'itinérance, aux femmes qui ont des troubles de santé mentale et qui sont avec ou sans enfant. Il faut penser à mettre en place ces ressources pour casser le cycle de la violence. On regarde les trajectoires de vie de ces femmes. Il y a de la violence parfois dans leur enfance, durant leur adolescence, durant leur vie de femme, durant leur vie adulte et même lorsqu'elles sont âgées. Il faut casser ça, mais il faut leur donner des moyens d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui va mettre fin à la violence.

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup.

**Mme Marie-Christine Plante:** Cela m'a fait plaisir.

**La présidente:** Je cède maintenant la parole à Mme Perkins, qui dispose de cinq minutes.

[Traduction]

**Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC):** Je vais laisser les cinq minutes à mes collègues.

**La présidente:** Madame Bateman.

[Français]

**Ms. Joyce Bateman (Winnipeg South Centre, CPC):** Je vous remercie, madame la présidente.

**La présidente:** Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Mme Joyce Bateman:** D'abord et avant tout, je veux remercier tous nos témoins.

[Français]

Vous nous avez livré de bons témoignages qui, à mon avis, seront très utiles dans le cadre de notre étude, dans notre rôle en tant que parlementaires et, plus important encore, dans notre rôle en tant que mères.

[Traduction]

J'aurais quelques questions sur les avantages de la collaboration entre les trois secteurs, étant donné que le travail en partenariat semble toujours donner de meilleurs résultats.

Leslie, auriez-vous l'obligeance de nous expliquer un peu comment cela fonctionne en nous indiquant dans quelle mesure

cette collaboration est efficace? Je songe à ces jeunes femmes qui vont faire des études et qui se retrouvent souvent seules pour la première fois de leur vie. Je ne pense pas simplement au fonctionnement du point de vue administratif, mais bien à votre capacité accrue d'aider les gens. C'est la première fois qu'elles quittent la maison, et elles peuvent être très vulnérables... Comment les aide-t-on actuellement et que pourrions-nous faire de plus?

• (1225)

**Mme Leslie Josling:** Il n'y avait pas au départ de collaboration entre les trois secteurs.

**Mme Joyce Bateman:** Non, je comprends. C'est simplement...

**Mme Leslie Josling:** C'est d'abord le ministère des Services sociaux et communautaires et notre superviseure de programme pour le centre de l'Ontario qui ont suggéré de rassembler tous les fournisseurs de services pour discuter de ce qui pouvait être fait. À partir de là, nous avons pu établir un plan stratégique. Nous nous sommes alors dit que nous pourrions également bénéficier de l'appui des universitaires, et l'université s'est jointe à nous.

**Mme Joyce Bateman:** Et l'université pouvait également profiter de ce que vous aviez à offrir.

**Mme Leslie Josling:** Bien sûr, tout à fait.

Permettez-moi maintenant d'être bien claire. Ce n'était pas simplement que nous ne savions pas trop où nous nous en allions au départ. Ces 30 organisations hésitaient à aller de l'avant. Certaines se demandaient ce qu'elles pouvaient en tirer. Elles soutenaient qu'il faudrait consacrer beaucoup de temps aux discussions sans savoir si on allait vraiment faire changer les choses. Je peux vous dire en toute franchise que, huit ans plus tard, nous avons acquis l'entière adhésion de ces 30 organisations et refuges. Et la mobilisation va même plus loin. Depuis, nous nous sommes notamment gagné le concours de toutes les agences de protection de l'enfance.

Quant à savoir ce qui a fait la différence, je peux vous dire que nos 30 organisations — des refuges pour les femmes victimes de violence et des agences de counselling — ont signé une entente de collaboration avec les cinq agences de protection de l'enfance de notre région du centre de l'Ontario. C'est une entente très détaillée qui influe directement sur les services offerts. Nous avons fait un pas de géant en amenant 30 organisations et cinq agences de protection de l'enfance à convenir qu'elles allaient faire les choses différemment en présence du dossier d'un enfant dont la mère est violentée par son partenaire.

Cette entente prévoit en outre différentes mesures pour garantir une meilleure approche des questions difficiles comme la manière de s'assurer l'engagement des hommes, car nous savons que nos services ont toujours été offerts dans une optique d'humiliation et de blâme à leur endroit. C'était véritablement des services punitifs...

**Mme Joyce Bateman:** En fait, je vous encourage... Je ne veux pas passer trop de temps là-dessus, mais nous avons tout un programme qui se consacrait à la mobilisation des hommes et des garçons dans la prévention de la violence à l'endroit des femmes...

**Mme Leslie Josling:** Tout à fait.

**Mme Joyce Bateman:** ... alors je crois que nous sommes sur une bonne piste.

**Mme Leslie Josling:** Oui, nous sommes sur la bonne voie. On traite également des questions liées aux relations très conflictuelles, à la garde et à l'accès. Ce sont des enjeux extrêmement importants pour la protection des enfants dans un contexte de violence familiale.

L'entente a été à l'origine de mesures de formation importantes dans toute notre région. Ainsi, des milliers d'employés de première ligne suivent une formation aux fins de l'application de cette entente.

**Mme Joyce Bateman:** Il est vraiment formidable que tous ces groupes des différents secteurs aient pu ainsi s'entendre pour conjuguer leurs efforts, mais il y a une chose qui m'intrigue dans le contexte de la participation des universités. Nous pouvons lire des manchettes sur ce qui se passe dans différentes universités où il y aurait certes lieu d'améliorer les choses, alors comment pourrions-nous...? Comment pourrions-nous, comme vous l'avez indiqué, influencer sur la capacité de service de telle sorte que les universités puissent également y trouver leur compte?

**Mme Leslie Josling:** En plus de nous donner accès à ce bassin de travaux de recherche et d'analyses documentaires, l'université s'est rendu compte au fil des discussions que sa faculté du travail social n'offrait même pas de cours sur la violence contre les femmes. Un cours semblable a été créé à la suite de notre collaboration.

**Mme Joyce Bateman:** C'est merveilleux.

**Mme Leslie Josling:** L'université est aussi très engagée dans la recherche communautaire; elle ne s'enferme pas dans sa tour d'ivoire. Elle comprend que sa contribution et ses travaux doivent pouvoir se traduire par des améliorations concrètes.

**Mme Joyce Bateman:** Je suis d'accord, et je pense que c'est une très bonne chose, mais comment pouvons-nous...

**La présidente:** Merci beaucoup.

Quel échange passionnant! Je suis vraiment désolée de devoir vous interrompre, mais je dois donner la parole à Mme Truppe pour les cinq prochaines minutes.

Oui, madame Bateman.

**Mme Joyce Bateman:** Je suis simplement curieuse; une de nos collègues a dépassé le temps qui lui était imparti, et vous accordez l'équivalent à Mme Truppe?

**La présidente:** Oui.

**Mme Joyce Bateman:** D'accord. C'est bien.

**La présidente:** Nous avons convenu de cet arrangement pendant que vous discutiez avec...

**Mme Joyce Bateman:** C'est d'accord. Cela me convient parfaitement.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Bateman.

Madame Truppe, vous avez cinq minutes.

**Mme Susan Truppe:** Merci, madame la présidente.

Marie-Christine, j'ai une autre question à vous poser. Vous avez mentionné les Néo-Canadiens qui vivent au Québec et le programme qui s'adresse à eux, je pense. J'aimerais juste que vous nous parliez un peu du programme et que vous nous disiez si vous avez, pour les nouveaux arrivants, une pratique exemplaire qui serait utile pour les femmes et les filles.

• (1230)

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Je n'ai pas très bien compris votre question. Voulez-vous savoir ce qui se fait en ce sens au Québec ou plutôt ce que nous faisons à Carrefour pour Elle?

[Traduction]

**Mme Susan Truppe:** Je veux en gros que vous me parliez d'une pratique exemplaire qui aiderait les nouveaux arrivants. Je me demande si vous estimez qu'il y a quelque chose d'intéressant à

signaler, comme un programme qui aiderait les femmes et les filles nouvellement arrivées au Canada de sorte qu'elles sachent à qui s'adresser ou quoi faire.

[Français]

**Mme Marie-Christine Plante:** Il faut rejoindre ces femmes le plus rapidement possible lorsqu'elles arrivent ici. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup misé sur les classes de francisation. Généralement, lorsque nous les rencontrons, cela fait moins de six mois qu'elles sont arrivées au Canada. Ces classes sont une occasion de les rencontrer. Nous ne leur parlons pas seulement de violence conjugale, mais également de leurs droits. Nous leur rappelons qu'au Canada, la violence conjugale est criminelle, qu'elle est inacceptable et intolérable. Nous leur expliquons quelles sont les infractions contenues dans le Code criminel canadien.

Nous offrons en quelque sorte à ces femmes des ateliers d'éducation populaire afin de leur donner les moyens, si elles vivent de la violence, de cogner aux bonnes portes. Le message que nous transmettons à ces femmes est le suivant: « Vous pouvez vous en sortir. Il y a de l'espoir. Vous n'êtes pas seules et vous n'êtes pas abandonnées. »

Je sais que des collègues font ce genre de travail à Montréal, à Québec ou dans les villes où il y a beaucoup d'immigration comme Laval et Longueuil.

Il faut vraiment les rencontrer et les accueillir le plus rapidement possible, et ce sont des lieux pertinents pour le faire. Sinon, il y a aussi les centres de femmes du Québec, qui sont des milieux de vie pour elles. Parfois, il se forme des groupes de femmes provenant de différents pays. Ce sont des lieux où l'on doit aller donner des ateliers de prévention. C'est une autre bonne manière de les rejoindre.

L'établissement d'ententes avec les écoles ou les cégeps qui offrent ces activités de francisation du ministère de l'Immigration nous permet d'avoir un bon endroit où rejoindre ces femmes.

[Traduction]

**Mme Susan Truppe:** Merci.

Nathalie, j'ai une question pour vous. Vous avez dit que vous travaillez à des pratiques exemplaires en matière de cybercriminalité. Pouvez-vous nous décrire quelque chose que vous faites en matière de cybercriminalité ou de cyberharcèlement qui puisse servir de pratique exemplaire?

**Mme Nathalie Duhamel:** Nous commençons dans ce domaine. Pour le moment, nous essayons principalement de comprendre les diverses facettes de la cybercriminalité et de ce que cela comporte, et nous essayons de trouver des façons de joindre les jeunes, lesquels sont les plus exposés à cela.

**Mme Susan Truppe:** Merci.

Je pense que vous avez dit que votre organisation a été créée en 1970. Nous sommes en 2015, et je suis curieuse. Quel est le meilleur changement à s'être produit depuis 1970 qui pourrait servir de pratique exemplaire? Il doit y avoir eu des tonnes de changements pendant toutes ces années.

**Mme Nathalie Duhamel:** Dans notre organisation, ou au Québec en général?

**Mme Susan Truppe:** Eh bien, quand vous avez dit 1970, était-ce votre organisation ou...?

**Mme Nathalie Duhamel:** Notre organisation a vu le jour en 1979, il y a 35 ans, mais les premiers CALACS sont apparus dans les années 1970.



**Mme Susan Truppe:** Est-ce qu'il y a une pratique exemplaire qui a changé? Il doit y avoir eu bien des changements pendant tout ce temps. Avez-vous une pratique exemplaire, comme votre programme préféré, dont vous aimeriez parler?

**Mme Nathalie Duhamel:** Je dirais que notre principale réussite est vraiment d'offrir une solution de rechange aux femmes sur le plan du counselling individuel et en groupe. Nous offrons des groupes d'autoassistance. Nous offrons des services d'accompagnement au tribunal ou au poste de police aux femmes qui décident de porter plainte. Nous sommes très fiers du travail que nous accomplissons dans les écoles, auprès des jeunes, pour la prévention des agressions sexuelles.

Je dirais que notre plus récente pratique exemplaire, ou ce qui nous enthousiasme beaucoup en ce moment, c'est la nouvelle plateforme communautaire à laquelle nous travaillons actuellement. Nous avons commencé en juillet 2014.

• (1235)

**Mme Susan Truppe:** C'est excellent. Merci.

[Français]

**La présidente:** Merci, madame Duhamel.

Nous allons maintenant passer à Mme Fry, qui dispose de cinq minutes.

[Traduction]

**L'hon. Hedy Fry:** Merci.

Madame Josling, j'aimerais vous poser une question sur la violence intergénérationnelle. Nous savons qu'il existe suffisamment de preuves pour conclure qu'un enfant élevé dans un milieu familial violent va soit se marier avec une personne violente ou utiliser lui-même la violence dans ses propres relations interpersonnelles. C'est un exemple de violence intergénérationnelle.

Bien entendu, l'autre exemple de violence intergénérationnelle, dont nous entendons souvent parler, c'est celui qui se fonde sur les causes profondes de la violence sociale, familiale et autre que les femmes autochtones subissent, à cause du sentiment de honte passé de génération en génération, ainsi que de la déculturation, tout cela remontant à l'époque de la colonisation.

Faites-vous du travail sur ce plan? Si c'est le cas, comment attaquez-vous ce problème? Avez-vous du succès? Avez-vous des indicateurs? Mesurez-vous les résultats?

**Mme Leslie Josling:** Vous me posez beaucoup de questions en même temps...

**L'hon. Hedy Fry:** J'en suis désolée.

**Mme Leslie Josling:** Comme je l'ai mentionné, nous offrons des services axés sur le traumatisme et l'attachement, chez KW Counselling. Ces services sont offerts en partie de concert avec l'organisme de protection de l'enfance. Nous utilisons aussi la perspective du traumatisme et de l'attachement pour appuyer toutes nos activités de counselling auprès de familles particulières et de groupes comptant des enfants témoins de violence faite aux femmes.

Nous avons un programme appelé « Trusting, Loving Connections », ce qui signifie « liens de confiance affectueux », et un programme appelé « Enhancing Attachment », ce qui signifie « rehausser l'attachement ». Ce sont deux programmes de groupe qui aident les dispensateurs de soins à comprendre les effets du traumatisme sur leur propre vie et sur leurs enfants. Comme je l'ai dit, nous utilisons cette démarche de traitement du traumatisme intergénérationnel. Pour le moment, notre organisme de protection de l'enfance en est à une génération de recherche. Nous nous

sommes penchés sur la stabilité du placement pour les parents biologiques et pour les parents de famille d'accueil, les membres de la parenté et les parents adoptifs qui ont reçu de tels services axés sur le traumatisme et l'attachement. Nous avons constaté une augmentation de la confiance et de la compétence des parents de même que des changements dans le comportement des enfants.

Nous sommes sur le point d'intégrer une deuxième génération dans la recherche sur ces services. Nous allons aussi nous pencher sur le rendement de l'investissement social, car nous sommes curieux de savoir si les services axés sur le traumatisme et l'attachement donnent lieu à des économies.

**L'hon. Hedy Fry:** L'effet multigénérationnel que nous constatons avec les Autochtones est très différent. Je ne sais pas si vous faites du travail à ce sujet, ou si quelqu'un — Mme Ryan, Mme Wright ou Mme Plante — a quelque chose à dire à ce sujet. J'aimerais vraiment qu'on me parle d'une série d'interventions très claires et probantes qui s'adressent à ces personnes. J'ajoute que je suis d'accord avec vous, madame Wright: il faut le faire avec les femmes et les collectivités autochtones et non seulement avec les femmes.

Quelqu'un parmi vous a fait du travail à ce sujet? Avez-vous quelque chose à nous dire?

**Mme Jenny Wright:** Nous travaillons en étroite collaboration avec les femmes du centre d'amitié autochtone. Nous les laissons faire le travail et nous les soutenons autant que nous le pouvons, et nous travaillons avec elles dans divers domaines.

Nous avons créé ensemble une vigile visant à commémorer les femmes disparues et assassinées de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est un échange communautaire très efficace.

Nous avons aussi un programme fondé sur les traumatismes que les femmes de mon organisation administrent avec le centre d'amitié. Il est appelé « Spirit Horse », et c'est un programme de thérapie équine. Ces femmes ont une anxiété, une douleur, des traumatismes et des dépendances tels qu'au début, nous ne pouvons même pas les faire monter dans l'autobus pour y aller. Cependant, après avoir travaillé avec les chevaux à faire face au traumatisme et à se construire, et après en être venues à parler de leurs histoires, tout à coup, elles émergent avec les chevaux et deviennent très fortes.

Pour ce qui est des pratiques exemplaires, il revient à la communauté autochtone de nous le dire. En tant qu'organisation, nous soutenons les organisations de femmes autochtones, nous travaillons avec elles et nous collaborons avec elles de toutes les façons possibles. Nous estimons que c'est très positif. Notre programme « Spirit Horse » est probablement l'un de nos programmes les plus efficaces. Les femmes s'assoient ensemble, après, et discutent afin de trouver le moyen de communiquer malgré beaucoup de douleur.

Pour ce qui est des effets multigénérationnels de la colonisation, c'est un groupe de femmes autochtones qui pourrait vous parler des pratiques exemplaires.

• (1240)

[Français]

**La présidente:** Merci beaucoup.

J'aimerais remercier tous les témoins qui nous ont fourni tellement d'éclaircissements dans le cadre de notre étude. Je vous remercie de nous avoir consacré du temps. Je vous remercie de votre disponibilité, d'avoir partagé avec nous vos meilleures pratiques et de nous avoir parlé des situations auxquelles vous faites face comme organisme. Je vous remercie d'aider autant les familles.

Nous allons suspendre la séance jusqu'à 12 h 45, le temps de passer à huis clos pour la suite des travaux du comité. *[La séance se poursuit à huis clos.]*

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>